



Document à nous retourner impérativement :

Vacances Pour Tous

6 rue Buisson – CS 50514
42007 Saint-Etienne Cedex 1

Le mot de la Direction: Toute l'équipe de **jassport** est heureuse de t'accueillir pour un séjour placé en premier lieu sous le signe du sport, mais aussi de la détente, de la convivialité et bien sûr de la vie collective dans le respect de chacun. Sache que nous serons à ton écoute et que nous ferons le maximum pour que ton séjour se déroule dans les meilleures conditions afin que tu gardes de tes vacances un inoubliable souvenir.

A très bientôt

Quelques éléments de vie collective tenant lieu de règlement intérieur

Alimentation : Une attention toute particulière est portée sur la réalisation des repas, tant au niveau de la variété que de la qualité et de la quantité. Les participants ne mangeant pas de viande de porc doivent le signaler dès l'inscription. Seront aussi respectées toutes les allergies dûment notifiées pour des raisons médicales. **Aucune autre différenciation alimentaire ne sera prise en compte.**

Vie collective : Les stagiaires seront amenés au cours de leur séjour à participer à la mise en place et au débarrasage des tables ainsi qu'au nettoyage du réfectoire.

Une stricte séparation garçons / filles est observée dans l'attribution des chambres et tout manquement à cette règle conduirait à un renvoi immédiat.

Argent de poche : L'implantation du centre et le rythme de vie ne donnent que peu d'occasions aux jeunes de faire des dépenses. Eviter aussi d'apporter des objets de valeur (bijoux, jeux électroniques...). L'argent et les objets de valeur doivent être déposés dans le coffre.

Tabac : Règle générale : **l'usage du tabac** est totalement **proscrit** durant tout le séjour à Jas. A titre EXCEPTIONNEL et uniquement pour les jeunes âgés de **16 ans révolus** et pour lesquels un **accord manuscrit** aura été donné au bas de ce document par leur responsable légal, une pause cigarette pourra être organisée après les repas de midi et du soir. Celle-ci aura toujours lieu en présence d'un animateur et dans un lieu extérieur spécifique. Toute infraction constatée à cette règle conduirait à un renvoi immédiat pour son auteur.

Comportement général : Tout acte de vandalisme ou de dégradation volontaire, toutes formes de violences verbales répétées ou physique caractérisée, impliqueraient un renvoi immédiat de leurs auteurs, sans préjuger des poursuites qui pourraient être engagées ultérieurement. La possession de substances illicites, la culpabilité de vol constatée ainsi que tout comportement pouvant nuire à la sécurité du participant ou à celle de ses camarades, sont aussi des motifs de renvoi immédiat.

Attention : En cas de renvoi, aucun remboursement ne pourra être exigé et les frais de retour (participant + accompagnateur) seront facturés à la famille ou à la collectivité ayant inscrit le jeune.

Nom de la famille ou de l'organisme :

Adresse :

Téléphone :

Nom et prénom du participant :

Pour les jeunes de plus de 16 ans autorisation exceptionnelle de fumer : **A compléter manuellement**

Je soussigné(e) Mr ou Mme

La signature de ce règlement, implique sa lecture et son acceptation sans réserve dans son intégralité.

Le responsable légal ou la collectivité

Nom.....

Prénom

Signature :

Signature.....

Le participant

Nom.....

Prénom.....



6 rue Buisson – CS 50 514 – 42007 SAINT ETIENNE Cedex 01

Tél. : 04 77 495 485 - Fax : 04 77 495 480

Site Internet : www.ligue-enseignement42.org

Courriel : vacances@laligue42.org